

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

25 juin 2020

PLFR POUR 2020 - (N° 3074)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N° 1396

présenté par

M. Peu, M. Dufrègne, M. Fabien Roussel, M. Bruneel, Mme Buffet, M. Chassaingne,  
M. Dharréville, Mme Faucillon, M. Jumel, M. Lecoq, M. Wulfranc, Mme Bello, M. Brotherson,  
Mme Kéclard-Mondésir, M. Nilor et M. Serville

-----

**ARTICLE 9****ÉTAT B****Mission « Cohésion des territoires »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

*(en euros)*

Programmes	Autorisations d'engagement suppl. ouvertes	Autorisations d'engagement annulées	Crédits de paiement suppl. ouverts	Crédits de paiement annulés
Hébergement, parcours vers le logement et insertion des personnes vulnérables	0	0	0	0
Aide à l'accès au logement	+50 000 000	0	+50 000 000 0	0
Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat	0	+50 000 000	0	+50 000 000 0
Impulsion et coordination de la politique d'aménagement du territoire	0	0	0	0
Interventions territoriales de l'État	0	0	0	0
Politique de la ville	0	0	0	0
<b>TOTAUX</b>	+50 000 000	+50 000 000	+50 000 000 0	+50 000 000 0
<b>SOLDE</b>	0		0	

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Le présent amendement vise à majorer les crédits alloués à l'action 1 du programme 109 dédié aux aides à l'accès au logement de 50 millions d'euros afin d'abonder plus fortement le fond d'indemnisation des bailleurs en cas de refus d'accorder le concours de la force publique.

Il semblerait incohérent d'expulser, dès début juillet, des personnes qui sont actuellement en fin de procédure et n'ont aucune solution de relogement, alors que toutes les structures d'hébergement sont engorgées, que la situation sanitaire ne s'est pas encore stabilisée et que la crise économique frappe déjà durement ces ménages. Il faut donc avoir le courage de décider de prolonger la trêve hivernale au moins jusqu'au 31 octobre 2020.

En vue d'assurer la recevabilité financière de cet amendement, les crédits de l'action 4 du programme 135 sont diminués d'autant. Cependant, il est souhaitable que dans l'optique de l'adoption de cet amendement, le Gouvernement lève le gage afin de ne pas pénaliser le programme 135.